



5 rue de l'Hôtel de Ville  
85440 TALMONT ST HILAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2024\_06\_D16

**Date de la convocation : 30.05.2024**

**Date du conseil : 05.06.2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi cinq juin, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral par arrêté préfectoral n°2017 - DRCTAJ/3 - 818 du 18 décembre 2017, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral au 5 rue de l'Hôtel de Ville à Talmont Saint Hilaire. La séance a été publique.

**Etaient présents :** Joël MONVOISIN, Françoise JOUANE, Bruno SUJEVIC, Sylvie VERDON, Hervé PIVETEAU, Jean FERRAND, Marie-Paule GABILLEAU, Didier ROUX, Marc HILLAIRET (pouvoir de Christiane DOUTEAU), Sonia GINDREAU, Thierry BENOTEAU, Gérard BOURON, Michel CHADENEAU, Béatrice NICOLAIZEAU, Marc BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU (pouvoir de Agnès LANSMANT-LOUSSERT), Jennifer BOILEAU-LIBAUD, Annick PASQUEREAU, Chantal BILLÉ, Didier JOUSSET, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Anne NOIRTAULT, Francis CHUSSEAU, Annie RENOUF, Alain ROCHEREAU, Françoise THEVENIN, Daniel NEAU, Nicolas PASSCHIER, Marina KERGUEN (pouvoir de Christian BATY), Jannick RABILLÉ (pouvoir de Gaëlle MINGUET), Catherine GARANDEAU (pouvoir de Maxence de RUGY), Marie GAUVRIT (pouvoir de Jacques MOLLÉ), Pascal MONEIN (pouvoir de Magali THIÉBOT), Patrick VILLALON (pouvoir de Pascal LOIZEAU), Nadia LEPETIT, Aurélie RAFFINEAU (pouvoir de Olivier DALMASSO), Fabienne ROCHEREAU.

**Etaient absents et excusés :** Christiane DOUTEAU (pouvoir donné à Marc HILLAIRET), Agnès LANSMANT-LOUSSERT (pouvoir donné à Loïc CHUSSEAU), Christian BATY (pouvoir donné à Marina KERGUEN), Gaëlle MINGUET (pouvoir donné à Jannick RABILLÉ), Olivier DALMASSO (pouvoir donné à Aurélie RAFFINEAU), Maxence de RUGY (pouvoir donné à Catherine GARANDEAU), Pascal LOIZEAU (pouvoir donné à Patrick VILLALON), Magali THIÉBOT (pouvoir donné à Pascal MONEIN), Jacques MOLLÉ (pouvoir donné à Marie GAUVRIT).

**Nombre de Conseillers :**

- ♦ En exercice : 46
- ♦ Présents : 37
- ♦ Excusés : 9
- ♦ Pouvoirs : 9
- ♦ Exprimés : 46

En l'absence de Monsieur de RUGY, Président de Vendée Grand Littoral et conformément au règlement intérieur du Conseil Communautaire, Monsieur Loïc CHUSSEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président à Vendée Grand Littoral préside la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Sonia GINDREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Convention de partenariat entre la Communauté de communes, le Port de Bourgenay,  
la ville de Talmont Saint Hilaire et Benjamin DUTREUX**

La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation des activités physiques et sportives rappelle que « Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Leur développement est d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, sa capacité ou sa condition sociale (extrait de l'article 1). »

Cette législation précise également que les structures publiques peuvent « apporter leur concours au développement du sport de haut niveau aux côtés de l'État, des associations et des fédérations sportives. Elle juge le sport de haut niveau comme source d'enrichissement et de progrès humain. Le sportif de haut niveau joue un rôle social, culturel et national de première importance. »

Le skipper Benjamin Dutreux a installé ses activités à Port Bourgenay (Talmont-Saint-Hilaire) depuis 2020. C'est une chance pour la Communauté de communes de compter, sur ce site emblématique du territoire, une personnalité aussi inspirante. En effet, Benjamin Dutreux est à la fois un skipper talentueux (9eme du dernier Vendée Globe), un homme engagé (ambassadeur de la Water Family) et un chef d'entreprise accompli (Eole Boatyard, Eole Racing).

Alors que la Communauté de communes développe sa politique sportive, notamment auprès des scolaires avec le Parcours Sport ou auprès des athlètes en devenir avec la Bourse d'excellence sportive, la perspective de s'associer à la dynamique du Vendée Globe apparait comme une opportunité particulièrement intéressante. En plus de constituer une aventure sportive et humaine passionnante, le Vendée Globe est porteur de valeurs (dépassement de soi, solidarité) constructives pour les jeunes générations.

La Communauté de communes et Port Bourgenay pourraient donc soutenir le projet porté par Benjamin Dutreux, skipper du Vendée Globe 2024/2025 afin de :

- **Soutenir le sportif le plus talentueux** et médiatique du territoire,
- **Donner un visage à Port Bourgenay**, un site clé de la Communauté de communes, actuellement engagé dans un vaste projet de modernisation,
- **Incarner la dimension nautique de Vendée Grand Littoral** et ainsi bénéficier de répercussions en termes d'image sur le plan économique et touristique,
- **Faire rayonner le territoire** de Vendée Grand Littoral sur un événement d'envergure internationale,
- **Créer une dynamique autour du projet et des valeurs portées par le skipper**, notamment auprès des plus jeunes.

Pour encadrer ce soutien, il est proposé la signature d'une convention entre la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, Port Bourgenay, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire et Benjamin Dutreux.

Cette convention fixerait les engagements de chacune des parties.

Pour les années 2024/2025 :

- ✓ La Communauté de Communes apporte une aide de 25 000 euros
- ✓ La Ville de Talmont-Saint-Hilaire apporte une aide de 25 000 euros
- ✓ Port Bourgenay apporte une aide de 20 000 euros

En contrepartie, il est notamment demandé à Benjamin Dutreux de par grand public et les scolaires du territoire, de parrainer les 13 athlètes de la Bourse d'excellence sportive Vendée Grand Littoral, d'exposer l'IMOCA Guyot Environnement Water Family à Port Bourgenay, de privatiser le hangar sur le Village nautique des Sables-d'Olonne pour une journée lors du Village du Vendée Globe pour accueillir les forces vives du territoire (chefs d'entreprise, présidents d'associations, acteurs de la filière nautique...), d'assurer 3 vacances dont une dédiée aux scolaires du territoire et, plus généralement, de promouvoir l'image de Vendée Grand Littoral et de Port Bourgenay sur l'édition 2024/2025 du Vendée Globe.

**Vu l'arrêté préfectoral portant n°2024-DCL-BICB-308 modification des statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral en date du 27 mars 2024 approuvés par délibération 2023\_12\_D01 le 20 décembre 2023 ;**

**Vu la délibération 2020\_06\_D34 approuvée en séance communautaire le 24 juin 2020 déclarant d'intérêt communautaire de Vendée Grand Littoral les équipements visant à promouvoir le patrimoine mégalithique et environnemental du territoire et notamment le centre nautique de Port Bourgenay ;**

**Considérant l'intérêt local que représente ce partenariat pour l'image de port Bourgenay et le rayonnement du territoire de Vendée Grand Littoral ;**

**Considérant le budget principal de la Communauté de communes et le budget annexe « Port Bourgenay » ;**

**Considérant la demande de la société Eole Racing Performance ;**

**Après en avoir délibéré, avec 1 opposition pour Madame Nadia LEPETIT et 45 voix pour, le Conseil Communautaire :**

#### **DECIDE**

- 1. D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, Port Bourgenay, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire et Benjamin Dutreux.**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**
- 3. De s'engager à verser la somme de 25 000 € pris sur les crédits du budget principal de la Communauté de communes et 20 000 € pris sur les crédits du budget annexe « SPIC Port Bourgenay » à la société Eole Racing Performance.**



Le Président,  


**Maxence de RUGY**